

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 24 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **LUNDI 24 FÉVRIER à 20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 février 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme ALLAN Patricia.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h25

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L.2241-1 et suivants ;

La délibération du Conseil municipal 2016-06-N°25 du 28 juin 2016, fixant les tarifs des parcelles de la tranche conditionnelle 1 (LOT A1) de la Z.A.C « Moulin le Comte » ;

L'avis du service local du Domaine du 12 Mai 2016 ;

CONSIDERANT la demande de M. et Mme NOGARD pour l'acquisition des parcelles cadastrées B6 et B7 (1 031 m²), actuellement domiciliés 3 rue Principale Moulin-le-Comte - 62120 AIRE-SUR-LA-LYS ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'APPROUVER, conformément à l'avis du service local du Domaine en date du 12 Mai 2016 susvisé, la cession des parcelles cadastrées B6 et B7 (1 031 m²) pour un montant de 110 000 € TTC, à M. et Mme NOGARD, actuellement domiciliés 3 rue Principale Moulin-le-Comte - 62120 AIRE-SUR-LA-LYS ;

ARTICLE 2 - DE DESIGNER Me ROPITAL-PONCHANT - Notaire rue d'Arras à AIRE-SUR-LA-LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant, **ETANT PRÉCISE QUE**, préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, le projet de construction sera soumis pour accord à l'architecte conseil, et au Maire ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

